



## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Du 3 Mai 2022

**Présents :** Denis CHEVALLIER, André ROJAT, Thierry NICOUD, Jean-Pierre DETROYAT, Sandrine MARGAILLAN, Lionel AVIT, Sébastien CALLET, Jocelyne COTTE, Christian FERROUILLAT, Véronique GERMAIN, Emmanuel NICOUD, Justine REY, Thierry RUF, Sylvie SEYSSEL, Cédric VEYRET.

Monsieur le Maire demande la possibilité de rajouter quatre points à l'ordre du jour :

- . Délibération pour location abri local communal
- . Délibération pour gratification stagiaire
- . Délibération pour redevance occupation du domaine public
- . Délibérations pour demandes de subvention (VSL et Club de la Bonne Entente)

### **1. Délibération pour adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 01/01/2023**

André ROJAT, Adjoint en charge des Finances, indique que la nomenclature comptable et budgétaire va évoluer au 1<sup>er</sup> janvier 2024 pour passer de la nomenclature M14 à la nomenclature M57, que la commune a été choisie comme commune pilote pour un passage au 1<sup>er</sup> janvier 2023 et qu'il y a lieu de prendre une délibération visant à adopter cette nouvelle nomenclature.

Délibération prise 14 voix pour et 1 abstention.

### **2. Délibération pour participation frais de raccordement électrique**

M. Le Maire indique que cette participation a déjà été demandée lors de précédents raccordements notamment lors des travaux d'enfouissement du réseau électrique vers le terrain de rugby à hauteur d'un tiers des frais engagés.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de maintenir la participation aux frais au tiers du montant engagé par la commune.

### **3. Délibération pour choix de l'organisme pour la subvention à l'Ukraine**

M. Le Maire rappelle qu'une délibération a été prise concernant une aide financière apportée par la commune à l'Ukraine, le choix de l'organisme auquel la subvention va être envoyée reste à définir. La commune est en attente d'un positionnement de la SMVIC, le conseil municipal décide à l'unanimité de reporter cette délibération lors d'une prochaine séance.

### **4. Compte rendu du tribunal administratif concernant l'affaire qui oppose la commune à Mme ALEXIA**

M. Le Maire indique que le tribunal vient de rendre son jugement et a rejeté les demandes de chacune des parties. Chacune des parties dispose d'un délai de deux mois pour faire appel.

### **5. Délibération pour location de l'abri du local communal**

M. Le Maire informe le Conseil Municipal qu'une demande a été faite pour louer une partie du local communal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de répondre favorablement à cette demande en mettant en place un bail d'un montant de 50 € par mois.



## **6. Délibération pour gratification stagiaire**

Monsieur le Maire rappelle qu'un stagiaire est accueilli, par le service technique, pendant sept semaines entre le 28 mars et le 10 juin 2022 et indique qu'il n'est pas obligatoire de verser une gratification pour un stage de cette durée. Néanmoins, il propose de verser une indemnité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'attribuer une indemnité de 300 euros.

## **7. Délibération pour redevance occupation du domaine public**

Le Maire indique, au conseil municipal, qu'il faut prendre une délibération pour la demande de paiement de la redevance d'occupation du domaine public auprès d'Orange.

Délibération prise à l'unanimité.

## **8. Délibération pour demande de subvention de l'association Varacieux Sport Loisirs (VSL)**

Monsieur le Maire indique que l'association VSL sollicite une subvention afin de l'aider à pouvoir organiser le Trail du 4 septembre 2022.

Le conseil, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'octroyer une subvention de 500 euros.

## **9. Délibération pour demande de subvention du Club de la Bonne Entente**

Monsieur le Maire indique que le Club de la Bonne Entente sollicite une subvention dans le cadre d'un voyage culturel prévu le 10 juin 2022.

Le conseil, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'octroyer une subvention de 300 euros.

## **10. Présentation de l'esquisse du projet Maison Glénat**

André ROJAT, premier adjoint, présente deux esquisses du projet de réhabilitation de la maison Glénat transmise par l'architecte en charge du projet de la cantine. Un projet avec un agrandissement de la maison et un projet travaillant uniquement sur l'existant.

Le conseil municipal, après en avoir débattu, décide d'opter pour le projet ne modifiant pas l'aspect de la maison.

## **11. Urbanisme**

- PC CESARATTO Lucette : construction d'un tunnel de stockage pour matériel agricole : accordé
- PC CESARATTO Kévin : construction d'un tunnel de stockage pour matériel agricole : accordé
- DP PACCARD : remplacement de menuiseries : en cours d'instruction
- DP BARNAY : pose de 2 velux, de volets roulants et puits de lumière : en cours d'instruction
- DP MECHERI : construction d'un mur et pose d'une clôture autour d'une caravane : refusée

## **12. Questions diverses**

- Une subvention avait été votée pour le RASED, après échange avec M. BERTHIER, Inspecteur de l'Education Nationale, cette subvention sera versée directement par la communauté de communes.
- Installation de l'emplacement taxi sur la commune : remerciements de M. SCIABBARRASI Antonio.
- L'association des parents d'élèves de Beaulieu/Têche demande l'autorisation de passage sur la commune pour la randonnée « La Roue Libre » du 19 juin 2022 : accord du conseil.



- Un courrier a été reçu en mairie concernant des problèmes de voisinage (chiens) : une rencontre est prévue avec les deux parties.
- Proposition d'achat du terrain communal : le conseil décide de ne pas donner suite à la dernière proposition faite par M. GIROND et Mme REVOL.
- Lors de l'assemblée générale du Comité des Fêtes : la convention de mise à disposition a été actée.
- Le Tichodrome, centre de sauvegarde de la faune sauvage, propose une convention annuelle de prise en charge de la faune sauvage en détresse, à hauteur de 0.10 euro par habitant – convention validée par le conseil avec 10 voix pour et 5 voix contre.
- Une demande de subvention a été reçue de l'association de lutte contre la sclérose en plaques : réponse négative du conseil municipal.
- Proposition d'achat d'enceintes portatives : le conseil décide de faire le point avec le comité des fêtes.
- Adhésion à la fondation du patrimoine : pas d'adhésion cette année.
- Une demande pour le changement des moloks à côté de l'Espace Père Bleu a été faite ; attente du retour de la communauté de communes, concernant le bac de compost : un référent a été trouvé.
- Les travaux de la future cantine avancent, une semaine de retard a été prise sur le planning initial. Le choix du carrelage aura lieu mercredi 4 mai à 11h00 à la mairie. Pour rappel, une réunion de chantier a lieu chaque jeudi à 9h00.
- Les élections législatives ont lieu les 12 et 19 juin.
- Une réunion a eu lieu le lundi 2 Mai organisée par le Département présentant les changements qui vont intervenir pour les dossiers de subventions.
- Une réunion est prévue mercredi 4 mai à Saint Jean de Bournay, organisée par la Région, pour le dépôt des dossiers de subventions.
- Une commission voirie est programmée lundi 9 mai à 18h30.
- La signature a eu lieu pour les Chemin des Essarts avec la famille NICOUD
- Le devis pour la création d'un nouveau caveau communal a été signé, il sera construit en juin ; l'entreprise Giraud Marchand devrait intervenir au cimetière au mois de juillet pour la partie épaulement et ouverture.
- La commission de contrôle de la liste électorale doit se réunir avant les élections législatives : réunion programmée le jeudi 19 mai à 18h00
- Aménagement de la cantine, plusieurs devis ont été reçus.
- Des devis ont été demandés pour la réparation des chaussées.
- Sentiers de randonnée : un sentier autour du village est à intégrer à la liste des sentiers existants.

*PROCHAIN CONSEIL : mercredi 8 juin 2022 à 19h30*

André ROJAT  
Adjoint délégué